

FAQ – 2nde SECTIONS INTERNATIONALES - session 2026

Cliquez sur la question pour lire la réponse.

1. [A quoi servent les sections internationales \(SI\) ?](#)
2. [Qui décide de l'ouverture d'une section internationale ?](#)
3. [Quelle est la différence avec une section européenne ou de langue orientale \(SELO\) ou une section binationale ?](#)
4. [Comment se renseigner pour une admission en 2nde section internationale dans un lycée des Alpes-Maritimes ?](#)
5. [Quelles sont les langues des sections internationales des Alpes-Maritimes ? et dans quels lycées publics ?](#)
6. [Quelles sont les conditions pour que mon enfant puisse postuler en 2nde internationale ?](#)
7. [Quelles sont les modalités de sélection ?](#)
8. [Est-ce que mon enfant doit déjà être bilingue ?](#)
9. [Mon enfant est bilingue, est-ce qu'il doit passer les tests ?](#)
10. [Peut-on passer les tests et/ou s'inscrire dans deux sections différentes ?](#)
11. [Peut-on s'inscrire en 2nde section internationale en cours d'année scolaire ?](#)
12. [Est-ce que la charge de travail des élèves est importante ?](#)
13. [Combien d'heures d'enseignement reçoivent les élèves en 2nde section internationale ?](#)
14. [Comment sont organisées les heures d'enseignement ?](#)
15. [Les classes sont-elles uniquement composées d'élèves de section internationale \(SI\) ?](#)
16. [Quels sont les programmes d'enseignement ? anglais ? américain ? italien ? etc.](#)
17. [Quelles sont les démarches d'inscription ?](#)
19. [Mon enfant est scolarisé dans un collège privé hors contrat ou à l'étranger hors AEF, doit-il passer les tests ?](#)
20. [Si mon enfant ne passe pas les tests en 2nde, pourra-t-il les passer en première ou en terminale ?](#)
21. [Si mon enfant est admis en 2nde, est-ce qu'il pourra changer de lycée ou de section internationale en cours de seconde, première ou de terminale ?](#)
22. [Peut-on obtenir une dérogation pour être scolarisé au Lycée international de Valbonne \(LIV\) ?](#)
23. [Que signifie « *le Lycée international Valbonne \(LIV\) n'est pas sectorisé* » ?](#)
24. [Nous résidons à l'étranger \(ou dans un autre département français\), peut-on inscrire notre enfant en internat ?](#)
25. [En quoi consistent les tests ?](#)
26. [Nous résidons à l'étranger, notre enfant peut-il passer les tests à distance ?](#)
27. [Quelle est la durée des tests ?](#)
28. [Comment se procurer des exemples de tests ?](#)
29. [Quelles sont les dates des tests de la session 2026 ?](#)
30. [Comment sommes-nous prévenus de l'heure des tests ?](#)
31. [Que doit apporter mon enfant le jour du test ?](#)
32. [Mon enfant bénéficie d'une notification d'aménagement d'épreuve, que doit-on faire ?](#)
33. [A quelle date seront connus les résultats ? De quelle façon sont transmis les résultats et décisions d'affectation de mon enfant ?](#)

34. Et si les résultats d'admission ou d'affectation ne correspondent pas à mes attentes ?
35. Quand j'ai reçu les résultats d'affectation, que dois-je faire ?
36. Mon enfant est placé sur liste complémentaire, que va-t-il se passer ?
37. Nous arrivons en France après la clôture des inscriptions, pouvons-nous déposer un dossier ?
38. Peut-on visiter les lycées SI ?
39. Comment contacter les lycées des sections internationales publiques des Alpes-Maritimes ?
40. Les sections internationales sont-elles payantes ?
41. Comment et pourquoi contacter les associations de parents d'élèves du LIV ?
42. Nous avons un enfant plus jeune, peut-il entrer en section internationale à l'école primaire ?
43. Et pour entrer en section internationale en collège ?

1. A quoi servent les sections internationales (SI) ?

Les sections internationales ont pour objectif de faciliter l'intégration et l'accueil d'élèves étrangers dans le système éducatif français, de former des élèves français à la pratique approfondie d'une langue étrangère et de développer les compétences culturelles en lien avec le pays de la langue section.

2. Qui décide de l'ouverture d'une section internationale ?

C'est le ministère de l'Éducation nationale qui crée les sections internationales à l'issue d'une procédure de candidature complexe. La liste des sections internationales en France et dans le réseau AEFÉ est publiée au Journal officiel de la République française : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000051020573>

3. Quelle est la différence avec une section européenne ou de langue orientale (SELO) ou une section binationale ?

La section internationale prépare au BFI (Baccalauréat Français International), tandis que la SELO conduit à une mention « section européenne » sur le diplôme du baccalauréat. Quant à la section binationale, elle donne accès à un double diplôme : le baccalauréat français et un diplôme étranger équivalent en allemand, espagnol ou italien (Abitur, Bachillerato ou Esame di Stato).

4. Comment se renseigner pour une admission en 2^{nde} section internationale dans un lycée des Alpes-Maritimes ?

Vous trouverez les informations générales et les calendriers sur le site web de l'académie de Nice.

<https://www.ac-nice.fr/sections-internationales-au-lycee>

Vous pouvez aussi contacter directement les établissements et les associations de parents d'élèves du réseau Sophia ([voir la liste à la fin de la FAQ](#)).

5. Quelles sont les langues des sections internationales des Alpes-Maritimes ? et dans quels lycées publics ?

Réseau	Langue de section	Section	Etablissements
NICE	ARABE	Arabe	Lycée Masséna - Nice
	PORTUGAIS	Portugaise	Lycée Masséna - Nice
SOPHIA	ALLEMAND	Allemande	Lycée International – Valbonne
	ANGLAIS	Américaine	Lycée International – Valbonne
	ITALIEN	Italienne	Lycée International – Valbonne
	ESPAGNOL	Espagnole	Lycée International – Valbonne
	CHINOIS	Chinoise	Lycée International – Valbonne
	RUSSE	Russophone	Lycée International – Valbonne

6. Quelles sont les conditions pour que mon enfant puisse postuler en 2^{nde} internationale ?

- ne pas être déjà scolarisé dans une classe de niveau lycée,
- ne pas avoir déjà passé le test d'entrée en 2^{nde} SI.

7. Quelles sont les modalités de sélection ?

L'admission sur tests écrits et oraux concerne TOUS les élèves, y compris ceux issus d'une section internationale reconnue par le ministère de l'Éducation nationale.

8. Est-ce que mon enfant doit déjà être bilingue ?

Ce n'est pas un prérequis mais le **niveau minimum attendu en langue de section est le niveau B1+** (niveau plancher du Cadre Européen de Référence - CECRL).

9. Mon enfant est bilingue, est-ce qu'il doit passer les tests ?

Les tests sont obligatoires pour tous les élèves, y compris ceux scolarisés dans une section internationale en collège reconnue par le ministère de l'Éducation nationale ([voir question n°7](#)).

10. Peut-on passer les tests et/ou s'inscrire dans deux sections différentes ?

C'est possible sauf dans le cas où les tests écrits se déroulent le même jour.

11. Peut-on s'inscrire en 2^{nde} section internationale en cours d'année scolaire ?

Non, sauf si l'enfant était déjà en 2^{nde} section internationale reconnue par le ministère de l'Éducation nationale dans son établissement d'origine ([voir question n°2](#)), hors département des Alpes-Maritimes, et si la capacité d'accueil de l'établissement le permet au moment où il arrive. Aucune autre situation ne peut être prise en compte.

12. Est-ce que la charge de travail des élèves est importante ?

Oui. Elle est beaucoup plus importante que dans une 2^{nde} classique et suppose pour les élèves des capacités d'apprentissage et une motivation particulièrement élevées. Un très bon niveau scolaire préalable est nécessaire car il ne s'agit pas seulement d'apprendre une langue mais également **d'apprendre dans une langue**.

Les emplois du temps sont très chargés et ne sont absolument pas compatibles avec d'autres engagements soutenus (sportifs, artistiques, etc.) ni avec des temps de trajet importants pour se rendre au lycée.

Avant d'envisager une scolarité en section internationale, il est indispensable de **vérifier les conditions de déplacement** (par exemple, plus de 2h30 de trajet quotidien par le bus Nice-Sophia).

13. Combien d'heures d'enseignement reçoivent les élèves en 2^{nde} section internationale ?

En 2^{nde} tous les élèves de lycée suivent 26 heures d'enseignement*. En 2^{nde} section internationale s'ajoutent 4 heures de lettres étrangères, soit un total de 30 heures.

14. Comment sont organisées les heures d'enseignement ?

Pour toutes les sections, les enseignements en langue de section se font dans les matières suivantes : langue vivante étrangère (LV1), littérature (lettres étrangères) et DNL (discipline non linguistique). Ces enseignements sont généralement répartis de la façon suivante :

- **4 heures de lettres étrangères, qui s'ajoutent aux 3 heures réglementaires de LV1 (langue vivante 1)** suivies par tous les élèves en 2^{nde} au lycée. Soit un total de 7 heures par semaine en disciplines linguistiques.
- **2 heures de discipline non linguistiques (DNL) en histoire-géographie (HG)**, pour toutes les sections sauf chinoise, intégrées aux 26 heures réglementaires d'enseignement et ne s'ajoutant pas à l'emploi du temps (la matière est enseignée pour moitié en français et pour moitié en langue de section).
- **Spécificités pour la section chinoise :**
 - La DNL n'est pas en HG mais en mathématiques : les 1,5 heures de DNL se rajoutent à l'enseignement normal de mathématiques qui est de 4 heures par semaine.

* Pour consulter les horaires réglementaires :

- en 2nde : <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/les-enseignements-de-la-seconde-generale-et-technologique-41651>
- et en section internationale : <https://eduscol.education.fr/687/les-sections-internationales>

15. Les classes sont-elles uniquement composées d'élèves de section internationale (SI) ?

Non. Au lycée Masséna, les classes sont mixtes et comportent également des élèves de section française (SF). Au Lycée international Valbonne (LIV), il n'y a pas de section française, les élèves des différentes SI sont mélangés, les classes ne sont pas organisées par langue de section.

16. Quels sont les programmes d'enseignement ? anglais ? américain ? italien ? etc.

Ce sont les programmes du système éducatif français uniquement.

17. Quelles sont les démarches d'inscription ?

Il y a deux démarches distinctes et obligatoires pour tous les élèves (y compris les élèves issus de SI au collège) :

- Dépôt du **dossier de candidature** au plus tard le 13 février 2026 inclus auprès de l'établissement recruteur recrutement.liv@ac-nice.fr (LIV) ou recrutement.si.massena@ac-nice.fr (Lycée Masséna)
- **Saisie des vœux** par les familles, dont vœux soumis à commission délocalisée, selon les dates du calendrier académique de l'affectation en lycée. Pour les élèves issus de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat, les vœux sont saisis sur le Service en Ligne Affectation (**SLA**), accessible aux familles via le **portail Scolarité Services**. Pour les élèves issus de l'enseignement privé hors-contrat ou qui viennent de l'étranger (hors réseau AEFÉ), une fiche de recueil de vœux doit être remplie et envoyée à examen.public06@ac-nice.fr

18. Mon enfant est en section internationale dans un collège public ou privé sous contrat doit-il passer les tests ?

Les tests sont obligatoires pour tous les élèves, y compris ceux scolarisés dans une section internationale en collège reconnue par le ministère de l'Éducation nationale ([voir question n°7](#)).

Il est également obligatoire de déposer un dossier de candidature qui sera noté.

19. Mon enfant est scolarisé dans un collège privé hors contrat ou à l'étranger hors AEFÉ, doit-il passer les tests ?

Oui. Il doit passer les tests pour entrer en section internationale dans l'enseignement public et il doit obligatoirement déposer un dossier de candidature qui sera noté.

Il doit également passer deux épreuves écrites supplémentaires pour attester de son niveau en français et en mathématiques.

20. Si mon enfant ne passe pas les tests en 2nde, pourra-t-il les passer en première ou en terminale ?

Le niveau terminale ne fait pas l'objet d'une session annuelle d'admission en section internationale au lycée.

Quelques admissions peuvent être prononcées, **dans la limite des places disponibles en première**, suite au départ d'élèves des sections internationales des lycées publics des Alpes-Maritimes. Pour les élèves issus d'une section internationale reconnue par le ministère de l'Éducation nationale (y compris celles du réseau AEFÉ), l'admission se fait sur dossier. Pour les autres élèves, l'admission se fait sur dossier et sur tests écrits et oraux, en présentiel.

Les inscriptions se font directement auprès des établissements recruteurs.

→ Il n'est pas possible d'intégrer une section internationale au niveau terminale car la scolarité en SI est obligatoire en première et en terminale pour pouvoir se présenter à l'option internationale du baccalauréat.

21. Si mon enfant est admis en 2nde, est-ce qu'il pourra changer de lycée ou de section internationale en cours de seconde, première ou de terminale ?

Non. En section internationale, il n'est pas possible de changer de lycée ni de section internationale en cours de scolarité.

Si vous devez changer l'enfant de lycée dans les Alpes-Maritimes, vous renoncez à la section internationale.

22. Peut-on obtenir une dérogation pour être scolarisé au Lycée international de Valbonne (LIV) ?

Non. Le LIV n'est pas sectorisé, c'est-à-dire que l'on ne peut pas se prévaloir d'un domicile à proximité de l'établissement pour bénéficier d'une affectation au titre du critère de secteur.

23. Que signifie « le Lycée international Valbonne (LIV) n'est pas sectorisé » ?

La sectorisation des lycées est définie par le Conseil régional et par le Rectorat : dans tous les lycées publics, les élèves sont normalement affectés en fonction de l'adresse de leur domicile.

Le LIV n'est pas sectorisé car il ne comporte que des formations à recrutement particulier.

24. Nous résidons à l'étranger (ou dans un autre département français), peut-on inscrire notre enfant en internat ?

Oui mais il faut contacter directement les établissements concernés pour savoir si des places sont disponibles et connaître les modalités d'inscription.

25. En quoi consistent les tests ?

Les tests ont lieu **en présentiel uniquement** et comportent **2 épreuves notées** en langue de section (écrit et oral). Les élèves absents aux épreuves écrites ne peuvent pas passer les épreuves orales.

Par ailleurs, le dossier de candidature de l'élève est **étudié** et fait l'objet d'une **troisième note** prise en compte pour l'admission en section internationale.

Les élèves scolarisés dans des collèges privés hors-contrat ou venant de l'étranger (hors réseau AEFÉ) doivent obligatoirement passer deux épreuves écrites supplémentaires (français et mathématiques).

L'inscription effective de l'élève en 2nde internationale sera conditionnée à l'obtention de la moyenne à ces deux épreuves écrites supplémentaires. Toutefois, ces deux notes n'entreront pas dans le calcul de la note moyenne pour le classement de l'élève, contrairement aux notes des épreuves en langue de section et à celle du dossier de candidature.

26. Nous résidons à l'étranger, notre enfant peut-il passer les tests à distance ?

Notre enfant sera en voyage scolaire à la date des tests, une autre session est-elle prévue ?

Non, car plusieurs centaines d'élèves passent le même test **en présentiel** et dans les mêmes conditions.

Le principe d'égalité de traitement des candidats ne permet pas d'organiser des sessions de test personnalisées.

27. Quelle est la durée des tests ?

- **Test écrit** (1 note) : 1 heure 30 minutes en langue de section.

Les élèves ne doivent pas parler pendant les épreuves écrites et ne peuvent pas poser de question.

- **Test oral** (1 note) : 15 minutes (en langue de section et en français).

Les élèves scolarisés dans des collèges privés hors contrat ou venant de l'étranger (hors réseau AEFÉ) passent deux épreuves écrites supplémentaires afin de vérifier leur niveau de français et de mathématiques.

- La durée du test écrit de français est fixée à 1 heure.
- La durée du test écrit de mathématiques est fixée à 1 heure.

28. Comment se procurer des exemples de tests ?

Il n'existe pas de programme, ni d'annales. Les tests des années précédentes ne peuvent pas être consultés.

Les tests visent à vérifier la capacité de l'élève à suivre les enseignements de la section internationale. L'élève doit justifier **au minimum du niveau B1+ du cadre européen de référence** en langue de section.

29. Quelles sont les dates des tests de la session 2026 ?

Les tests **écrits** se dérouleront le **mercredi 29 avril 2026** pour les deux établissements.

Pour l'entrée au lycée international de Valbonne, les tests oraux auront lieu le **mercredi 29 avril 2026** (pour une partie des élèves du réseau Sophia, ceux non issus de section internationale, venant de l'enseignement privé hors contrat et de l'étranger - hors AEFÉ) et le **mercredi 6 mai 2026** (pour l'autre partie des élèves du réseau Sophia).

Pour l'entrée au lycée Masséna, les tests oraux auront lieu le **jeudi 7 mai 2026**.

Attention, pour l'écrit au réseau Sophia, les élèves seront répartis sur 4 centres d'examen :

- Lycée international de Valbonne : élèves de 3^{ème} SI du CIV, ceux non issus de section internationale, venant de l'enseignement privé hors contrat et de l'étranger - hors AEFÉ.
- Les 3 établissements d'origine pour les élèves de 3^{ème} SI des collèges César, Niki de St Phalle et l'Eganaude.

Les épreuves orales auront lieu au lycée international pour tous les élèves du réseau Sophia.

30. Comment sommes-nous prévenus de l'heure des tests ?

Si votre dossier est complet, les **convocations avec les dates, lieux et heures** seront envoyées par courriel (mail) par le lycée organisateur des tests, centre d'examen.

➔ Pour éviter tout retard aux épreuves, vérifiez préalablement les conditions d'accès routier aux lycées organisateurs et les possibilités de stationnement à proximité de ces établissements.

31. Que doit apporter mon enfant le jour du test ?

Votre enfant doit se munir de sa convocation, **d'une pièce d'identité à son nom** et du nécessaire pour écrire.

32. Mon enfant bénéficie d'une notification d'aménagement d'épreuve, que doit-on faire ?

Au moment de l'inscription, joignez au dossier la notification d'aménagement d'épreuves (élèves en situation de handicap reconnu par la MDPH/MDA). Après la date de clôture des inscriptions, compte tenu des délais d'expertise, les demandes d'aménagement d'épreuves ne pourront pas être prises en compte pour la passation des tests.

33. A quelle date seront connus les résultats ? De quelle façon sont transmis les résultats et décisions d'affectation de mon enfant ?

Le jour de la diffusion des résultats d'Affelnet Lycée (fin juin), vous recevrez la notification d'affectation.

34. Et si les résultats d'admission ou d'affectation ne correspondent pas à mes attentes ?

Les résultats sont définitifs, toutes les places disponibles sont attribuées. Les résultats d'affectation sont prononcés par l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale.

35. Quand j'ai reçu les résultats d'affectation, que dois-je faire ?

Si votre enfant est admis **sur liste principale et affecté en section internationale**, vous devez l'inscrire auprès de l'établissement d'affectation dans le délai imparti, le cas échéant via le Service en Ligne Inscription (**SLI**), accessible aux familles par le **portail Scolarité Services**.

36. Mon enfant est placé sur liste complémentaire, que va-t-il se passer ?

Vous serez contacté par l'établissement recruteur si une place se libère suite à un désistement.

37. Nous arrivons en France après la clôture des inscriptions, pouvons-nous déposer un dossier ?

Non. Il n'existe qu'une seule campagne de candidatures pour l'entrée en 2nde à la rentrée 2026. Dès la fermeture de la campagne de recrutement, il n'est plus possible de candidater pour la rentrée 2026.

➔ Aucune nouvelle demande ne peut être prise en compte en cours d'année, hors campagne et hors délai.

38. Peut-on visiter les lycées SI ?

Le lycée Masséna organise une journée portes ouvertes.

Dans tous les cas, vous pouvez visiter les site web des établissements et les contacter (voir ci-dessous).

39. Comment contacter les lycées des sections internationales publiques des Alpes-Maritimes ?

Réseau	Langues	Etablissements	Contact
NICE	Arabe – Portugais	Lycée Masséna - Nice http://www.lycee-massena.fr/	ce.0060030a@ac-nice.fr Tel : 04 93 62 77 00
Réseau	Langues	Etablissement	Contact
VALBONNE	Allemand – Anglais – Italien – Espagnol – Chinois – Russe	Lycée International – Valbonne (LIV) http://www.civfrance.com	ce.0061642c@ac-nice.fr Tel : 04 92 96 52 00

40. Les sections internationales sont-elles payantes ?

Toutes les sections internationales sont gratuites **sauf les sections américaine et allemande du LIV**. Toutefois, pour la section anglophone du LIV, des tarifs dégressifs sont appliqués en fonction des revenus du foyer.

41. Comment et pourquoi contacter les associations de parents d'élèves du LIV ?

Les associations des parents d'élèves jouent un rôle important dans le fonctionnement des sections internationales du réseau Sophia. **Il est très utile de les contacter avant toute candidature pour bien comprendre les conditions de scolarité en section internationale.**

Elles pourront vous informer sur les **conditions tarifaires** applicables aux sections anglophone et allemande en fonction des revenus du foyer.

Langue	Association	Contact
Allemand	APEG www.apeg.eu	contact@apeg.eu
Anglais	ASEICA http://www.aseica.org	admin@aseica.org
Chinois	ASI-CHINE http://www.asi-chine.fr/	asi.chine@gmail.com
Espagnol	ASPESIE https://aspesie-civ.jimdosite.com/	aspesiecv@gmail.com
Italien	APRODESI www.aprodesi.eu	aprodesifrance@gmail.com
Russe	APESIR	asso.parents.si.russe.civ@gmail.com

42. Nous avons un enfant plus jeune, peut-il entrer en section internationale à l'école primaire ?

Il existe plusieurs sections internationales dans le premier degré, pour en savoir plus, consultez la page des

sections internationales élémentaires des Alpes-Maritimes : <https://www.ac-nice.fr/admission-en-section-internationale-l-ecole-elementaire-121827>

43. Et pour entrer en section internationale en collège ?

Consultez le site web de l'académie : <https://www.ac-nice.fr/sections-internationales-au-college>

Et celui du Centre International de Valbonne : <http://www.civfrance.com>

Vous pouvez aussi consulter notre F.A.Q. dédiée à l'entrée en sections internationales au niveau sixième.

Vous n'avez vraiment pas trouvé la réponse à votre question dans cette FAQ ni sur notre site web ?

<https://www.ac-nice.fr/sections-internationales-au-lycee>

Vous pouvez contacter les établissements et les associations de parents d'élèves.